

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/06/2025 - 17001 - 2013 B 01519 - 792 514 978 - 2L DEVELOPPEMENT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société 2L DEVELOPPEMENT			38 B RUE DE LA PETITE FORET		
SIRET	7	9	2	5	1
	4	9	7	8	0
	0	0	0	1	6
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET									
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	13 878	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Tous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Alain SEIMANDI Place du 11 Novembre 4, Résidence Marianne 3380 MIOS Tél: 05 56 26 20 00	Tél:

CGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:			Date: 30/04/2025 Lieu LE TEICH
			Qualité et nom du signataire: Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné			Signature NOUANEMANIVONG ALAIN

Examen de conformité fiscale (ECF)

Désignation de l'entreprise	Société 2L DEVELOPPEMENT		Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise	38 B RUE DE LA PETITE FORET		33470 LE TEICH
Numéro SIRET *	7 9 2 5 1 4 9 7 8 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2
			Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	9 163	030	8 537	626	1 069	
	Immobilisations financières * (1)	040	7 235	042		7 235	7 235	
	Total I (5)	044	16 398	048	8 537	7 861	8 304	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	22 686	070		22 686	23 746
		Autres * (3)	072	56 738	074		56 738	50 836
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	45 952	086		45 952	36 829	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	125 376	098		125 376	111 411
		Total général (I+II)	110	141 774	112	8 537	133 237	119 714
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			8 000	8 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			972	972		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			104 926	92 128		
	Résultat de l'exercice	136			11 796	12 798		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			125 694	113 898	
	Total II	154						
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			228	228		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	4 868		172	6 025	3 819	
	Comptes courants d'associés	173			1 290	1 769		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			7 543	5 816		
	Total général (I + II + III)	180			133 237	119 714		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	56 700		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Désignation de l'entreprise Société 2L DEVELOPPEMENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

	Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				
	L3	1	2	2	0	2	4	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires			209						
Production vendue { biens services * }			215						
			217			18 905		19 788	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									
Production immobilisée *									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits								35	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						18 905		19 823	
CHARGES D'EXPLOITATION									
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises) *									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						1 887		2 309	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		389	435		415	
Rémunérations du personnel *									
Charges sociales (cf. renvoi 380)									
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)			255			443		1 004	
Dotations aux provisions									
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }			259			2 262		1 037	
			260						
Total des charges d'exploitation (II)						5 027		4 766	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						13 878		15 057	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS									
Produits financiers (III)									
Produits exceptionnels (IV)									
Charges financières (V)									
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }			347						
			348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)						2 082		2 259	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						11 796		12 798	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									
Provisions non déductibles *									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						2 082			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septuies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septuies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	13 878		354
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	13 878		372

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 000	442		444		446	4 000		4 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	5 163	472		474		476	5 163		5 163	
Immobilisations financières		480	7 235	482		484		486	7 235		7 235	
TOTAL		490	16 398	492		494		496	16 398		16 398	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 000	532		534		536	4 000		4 000	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	4 094	562		564	4 43	566	4 537		4 537	
TOTAL		570	8 094	572		574	4 43	576	8 537		8 537	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5			
	6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982
Déficits reportables			984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis
Déficits de l'exercice			860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 781
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	80
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société 2L DEVELOPPEMENT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2024	et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois : 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137
---	-----

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
4081000 FOURNISSEURS FNP			228.00

2L
SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL 38 BIS RUE DE LA PETITE FORET
33470 LE TEICH
SIRET 792514978
RC 2013B01519

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/04/2025

Présents :

Monsieur Alain NOUANEMANIVONG Co-Gérant	40 PS
Melle Laetitia ROUMAZEILLES Co-Gérant	40 PS

L'ordre du jour est le suivant

- rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce
- examen et approbation des comptes de l'exercice - affectation du résultat.

Les associés rappellent que le rapport de gestion, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la réunion et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social. Tous ces documents sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

La discussion est déclarée ouverte.



Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et rendre compte de l'activité durant le dit exercice.

PRESENTATION DES COMPTES ET METHODE D'EVALUATION

Nous précisons que les comptes annuels sont présentés selon les directives du plan comptable révisé, conformément à l'article L213-17 du code de commerce et des normes comptables relatives à l'actif. L'application du règlement CRC 99-03 n'a entraîné aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation.

SITUATION DE LA SOCIETE-ACTIVITE ET RESULTATS OBTENUS- PROGRES ET DIFFICULTES RENCONTRES AU COURS DE L'EXERCICE

Pour situer l'activité de notre société au cours de cet exercice de 12 mois, nous soulignons que le chiffre d'affaire HT s'est élevé à 18 905 €. Le résultat se traduit par un bénéfice de 13 878 € avant impôts.

Aucun autre investissement ni aucune autre cession d'immobilisation n'est à noter durant cet exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous espérons continuer de développer notre activité.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément important n'est survenu durant cet exercice.

DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Il n'a été réintégré aucune somme au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

L'affectation du résultat que nous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

AN
LR

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 796 € après impôts en report à nouveau pour le ramener à 116 722 €.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises à voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les approuve sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION


L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 18 905 € comme suit :

- 11 796 € en report à nouveau créateur de sorte que le solde créateur du dit compte se monte à 116 722 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après qu'il ait été dressé le présent procès-verbal valant feuille de présence et signé, après lecture par les associés et la gérance.


Mme ROUMAZZEILLES


M. NOUANEMANIVONG